REPUBLIQUE

TOGOLAISE



74° SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES SIXIEME COMMISSION

POINT 171 DE L'ORDRE DU JOUR

<u>Thème</u>: Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe g7+.

DECLARATION DE:

Monsieur FINTAKPA LAMEGA Dékalèga,

Deuxième Conseiller à la Mission Permanente du Togo auprès des Nations Unies.

Vérifier au prononcé

NEW YORK, LE 18 OCTOBRE 2019.

Monsieur le Président,

Nous remercions la délégation de la Sierra Leone pour avoir demandé l'inscription à l'ordre du jour de cette 74^e Session, du point 171 intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale du Groupe g7+ » et ce, conformément aux dispositions pertinentes de l'article 14 du règlement intérieur de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En sa qualité de membre du g7+, la délégation togolaise soutient pleinement cette demande. Elle estime en effet que les objectifs du dudit Groupe, dont la Charte a été adoptée lors de la 3^e réunion ministérielle tenue à Lomé, le 30 mai 2014, revêtent la plus grande importance pour l'Organisation des Nations Unies dans le cadre notamment de la réalisation de ses nobles objectifs qui consistent à maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'à promouvoir le développement durable.

Il convient de souligner que les Etats membres du g7+ s'emploient activement à nouer des partenariats en faveur de la réalisation des objectifs du développement durable, en particulier l'objectif N°16, dans l'optique de promouvoir la paix et l'inclusion sociale tout en accélérant les progrès aux niveaux local et mondial.

Aussi, l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale donnera-til au Groupe g7+, de plus grandes possibilités pour atteindre ses importants objectifs par la diversification de son réseau international.

Nous sommes convaincus que le statut d'observateur permettra à ce Groupe d'agir plus efficacement dans ses 20 Etats membres en toute synergie et coordination avec les principaux Organes de l'ONU qui interviennent également dans ces Etats.

C'est compte tenu de toutes ces raisons que la délégation togolaise a parrainé le projet de résolution soumis à cette Commission. Elle invite tous les Membres de cette Commission à soutenir la demande d'octroi du statut d'observateur au Groupe g7+, une organisation intergouvernementale dotée de la personnalité juridique, comme le souligne à juste titre le mémoire explicatif soumis à notre analyse en application de l'article 20 du règlement intérieur susmentionné.

Je vous remercie!